

**DEPARTEMENT DE LA SARTHE
COMMUNE D'YVRE L'EVEQUE**

N ° Délibération : CCAS DEL 26 019

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

L'an deux mille vingt-six, le 9 juin, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, légalement convoqué le 01 juin 2026, s'est réuni, sous la présidence de Madame Annie BLONZ, Vice-Présidente.

ETAIENT PRESENTS : Annie BLONZ, Sylvie LAUTRU, Damienne FLEURY, Dominique BARRET, Françoise REMBOTTE, Pascale LEMAITRE, Elisabeth MARTINS DOS SANTOS

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Mickaël JUIGNÉ, Sophie REIGNIER qui donne pouvoir à Annie BLONZ.

La secrétaire de séance : Damienne FLEURY

DEL 26-019 - Affectation du résultat - budget CCAS

Rapporteur : Annie BLONZ

Le résultat de fonctionnement cumulé de 2025 pour le budget du CCAS est de 22 132,54 €. Pour la section d'investissement, le résultat cumulé 2025 est de 828,66 €. Il n'y a pas de restes à réaliser.

Le montant affecté en réserve (1068) doit couvrir le besoin de financement de la section d'investissement en tenant compte des restes à réaliser, et dans la limite de l'excédent de la section de fonctionnement.

En l'état, il n'y a pas de besoin de financement pour la section d'investissement.

Proposition d'affectation :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025	
Résultat	1 885,94 €
Résultat cumulé fin 2024	20 246,60 €
Résultat de clôture 2025	22 132,54 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2025	
Résultat	84,83 €
Résultat cumulé fin 2024	743,83 €
Résultat de clôture 2025	828,66 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	0,00 €
Besoin de financement de la section d'investissement (si solde négatif)	

INSCRIPTION AU BP 2026	
dépense - compte 001 (si solde d'investissement négatif)	0,00 €
recette - compte 001 (si solde investissement positif)	828,66 €
recette - compte 1068 affectation du résultat	0,00 €
dépense - compte 002 (si solde de fonctionnement négatif)	0,00 €
recette - compte 002 (si solde de fonctionnement positif)	22 132,54 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'instruction M57 ;
Vu le Budget Primitif du CCAS voté par le conseil d'administration le 9 mars 2026 ;
Le rapporteur propose de voter l'affectation du résultat du CCAS

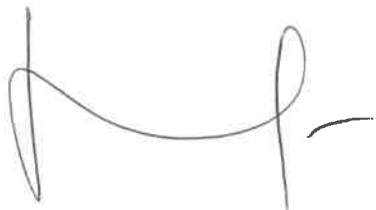
VOTE : Les membres du Conseil d'Administration décident d'approuver la proposition à l'unanimité.

Nombre de membres en exercice : 9
Votants : 8
Pour : 8 - Contre : 0 - Abstention : 0

Pour copie certifiée conforme.
Délibération certifiée exécutoire en raison de sa publicité et de sa transmission en préfecture ce jour.

Yvré l'Évêque, le 17 juin 2026

La Secrétaire de séance
Damienne FLEURY



La Vice-Présidente
Annie BLONZ



CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
MAIRIE
72530 YVRÉ L'ÉVÊQUE